



ATTENTION : ce plan est destiné à la seule demande d'autorisation administrative et ne peut être en aucun cas considéré comme un plan d'exécution des ouvrages. Le dimensionnement précis ne pourra être déterminé qu'après les études et calculs des ingénieurs en béton armé, en thermique, acoustique et fluides, ceci afin de rendre le bâtiment conforme aux règles de constructions, aux normes parasismiques et aux règles d'économie d'énergie.

Projet : Construction de 4 logements / 34 impasse Ermengarde / 34000 Montpellier / Section BE n° 8 / S=2129 m<sup>2</sup>

Phase : EXE: 03 février 2020

## Plan de masse des constructions à édifier 1 : 200

# PCMI 2 / PCMI 5

Format d'impression: A3